LA LETTRE DE MARSEILLE
Association loi 1901 en cours de création · Burel (Marseille) · Carami (Brignoles)

N° 1
samedi 7 novembre 2026
remis en main propre

Un garant à vos côtés.

Bonjour. Je m'appelle Jean-Cyrille. Avec trois autres personnes, je fonde une association à Marseille : **LA LETTRE DE MARSEILLE**. Cette feuille vous dit, en cinq minutes, ce que nous faisons, ce que nous ne faisons pas, et ce qui ouvre dès maintenant. Tout est aussi écrit sur notre site, avec sa date.

AUCUN ARGENT LIQUIDE, JAMAIS.

Personne, à aucun moment, ne vous demande ni ne touche un billet. Tout passe par l'association, en ligne, de façon tracée. **Si quelqu'un vous réclame des espèces en notre nom, ce n'est pas nous.**

Trois situations. Vous en reconnaîtrez peut-être une.

« Une lettre de l'URSSAF est arrivée. Je l'ai posée sur le frigo. Ça fait trois semaines que je passe devant. »

Ce qu'on fait : on ouvre l'enveloppe avec vous, on remet le dossier en ordre, on le date, et on prépare votre rendez-vous avec la bonne personne — un comptable, un avocat, un point-justice.

« On me demande un CV pour entrer en formation. J'ai travaillé quinze ans et je ne sais pas quoi mettre dessus. »

Ce qu'on fait : on reprend vos fiches de paye et vos expériences, et on écrit ce que vous savez faire **dans les mots qu'ils attendent**. Vous présentez un papier qui se lit vite.

« Il y a une fuite sous l'évier. Je ne sais pas si c'est à moi de payer le plombier ou au bailleur. »

Ce qu'on fait : on vous dit **qui doit payer quoi**, qui prévenir et dans quel ordre, et on vous aide à écrire votre demande, datée, avec les photos.

Ce que nous faisons, et ce que nous ne faisons pas

Trois choses, et seulement trois. Nous **mettons votre dossier en ordre et nous le datons**. Nous vous **expliquons de façon générale** les démarches qui existent. Et nous vous **orientons vers la bonne personne** : avocat, notaire, point-justice, assistant social, comptable, France Travail.

Nous ne décidons pas à votre place et nous ne remplaçons aucun professionnel. La loi réserve le conseil juridique et la rédaction d'actes aux avocats et aux officiers publics, et nous respectons strictement cette limite : elle vous protège, et elle garantit que votre dossier sera traité par les bonnes mains. **Nous préparons ; nous ne décidons pas.**

Ce qui est ouvert, et ce qui attend

✔ Dès le 10 novembre

L'accès au droit et les démarches : une dette, un courrier de l'URSSAF, une mise en recouvrement, un huissier, un souci **personnel** avec votre bailleur ou votre loyer, un état des lieux, une réparation chez vous. L'emploi et la formation aussi. Vous pouvez laisser une demande sur le site dès maintenant : nous répondons.

✖ Pas encore

Une association de locataires : nous n'en sommes pas une. La défense collective des locataires, les réclamations collectives (charges, travaux, entretien, qualité de service), la concertation avec le bailleur et les élections de représentants doivent attendre — la loi exige qu'une telle association soit indépendante du bailleur. La Lettre en créera une pour la résidence Burel **début 2027**, si le conseil le décide.

La Lettre de Marseille — numéro 1 — samedi 7 novembre 2026. Feuille d'information gratuite, ne peut être vendue. Éditée par Jean-Cyrille Merle-Remond, fondateur, pour le compte de LA LETTRE DE MARSEILLE, association loi 1901 en cours de création. Directeur de la publication : Jean-Cyrille Merle-Remond. Contact : contact@la-lettre-marseille.com — **la-lettre-marseille.com**. Imprimée par nos soins, remise en main propre à Burel (Marseille) et au Carami (Brignoles). Parution : à chaque fois que nous avons quelque chose d'écrit à annoncer. Aucun financement public ni privé acquis à ce jour ; aucun partenaire n'est cité ici. **Ne pas jeter sur la voie publique.**

La marche à suivre, en six temps

1. **Vous adhérez en ligne.** C'est tracé, sans espèces. L'adhésion est symbolique : son montant, fixé par le conseil, restera volontairement très bas. Elle ouvrira dès la publication de l'association ; d'ici là, laissez-nous votre intérêt et vous serez les premiers.
2. **Vous déposez une demande sur le site.** Vous écrivez — ou vous enregistrez votre voix — ce dont il s'agit, en quelques mots. Pas besoin que ce soit bien tourné : mettre en ordre, c'est notre travail.
3. **Nous signons ensemble un accord simple, à trois.** Vous, qui décidez ; un accompagnateur de l'association ; et un garant que *vous* choisissez — un proche, quelqu'un de votre famille. Tant que ce n'est pas signé, rien ne commence.
4. **Vous nous envoyez vos pièces, de préférence par WhatsApp,** parce que c'est chiffré. Plus votre dossier est complet, plus c'est rapide.
5. **En moins de trois jours, un rendez-vous de 45 minutes,** le plus souvent par WhatsApp, avec vous *et* votre garant.
6. **Dans l'heure qui suit, une première proposition écrite**, avec les documents d'appui : orientation vers un avocat ; courrier factuel que vous enverrez vous-même ; ou préparation de la rencontre avec un comptable ou votre référent social.

> **Si vous avez du mal à lire ou à écrire,** vous pouvez nous demander d'être au téléphone avec vous pendant une démarche. Cela se fait seulement par un **mandat ponctuel, écrit, que vous signez** — jamais autrement, et jamais à votre insu.

L'autre porte : orientation, formation, emploi

Nous ne sommes pas conseillers en insertion : **c'est France Travail qui oriente**, et seul le jury d'un certificateur délivre un diplôme. Mais nous **préparons** : avec votre CV et vos expériences, nous décrivons ce que vous savez faire dans les mots des référentiels, pour qu'on vous réponde vite.

L'argent, clairement

L'adhésion est symbolique et **les premiers rendez-vous sont gratuits**. Au-delà, une participation volontairement minime, fixée par le conseil, couvre les frais de l'association — sans aucun rapport avec les tarifs d'un professionnel. Toujours en ligne, toujours tracé, au nom de l'association. **Jamais d'espèces.**

Un garant de chaque côté

Un garant nommé de chaque côté — un proche pour vous, un référent pour l'association — et un registre daté de ce qui est promis. Personne n'est sanctionné pour avoir signalé une difficulté de bonne foi, et **vos informations ne sont jamais publiées**. Pas encore de ligne téléphonique : tout passe par le site et par WhatsApp.

Tout est ici. Ouvrez l'appareil photo de votre téléphone et visez le carré.

La vidéo de trois minutes, la marche à suivre, nos garanties, le calendrier, et la page des trois portes ouvertes dès maintenant. Chaque page porte sa date : vous pouvez vérifier ce que nous avons écrit, et quand.

la-lettre-marseille.com/association/pre-orientation

Au plaisir de vous rencontrer. Passez nous voir : on prendra le café.
Jean-Cyrille — pour LA LETTRE DE MARSEILLE

La Lettre de Marseille — numéro 1 — samedi 7 novembre 2026. Feuille gratuite, ne peut être vendue. Directeur de la publication : Jean-Cyrille Merle-Remond, fondateur, pour LA LETTRE DE MARSEILLE (association loi 1901 en cours de création). Contact : contact@la-lettre-marseille.com — **la-lettre-marseille.com**. **Données personnelles :** ce que vous nous confiez sert uniquement à votre dossier, n'est jamais publié ; vous pouvez demander à le consulter, le corriger ou l'effacer à cette adresse. **Ne pas jeter sur la voie publique.** — *page 2 / 2*